

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
Procès-Verbal du conseil municipal du 05 juin 2026

Date de convocation 22/05/2026	Nombre de conseillers En exercice : 21 Présents : 17 Votants : 28
--	---

L'an deux mil vingt six

Le 05 juin à 18 Heures 30 Minute, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, LE GONIDEC Guy, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIGNON Fabienne, BERTHELOT Roselyne, Rémy GORON, CLOLUS Alain, CROCQ Régis, LEMONNIER Claude, JEULAND Rachel, HAMON Sylvie, LOHIER Sylvain, ONEE Yvane, ROCHELLE Stéphane, LE GAC Matthieu, NOEL Cindy,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : ANGER Morgane, LENOBLE Julie, GUIBLIN Aline, LEGOUT Séverine

ABSENTS : Néant

POUVOIR : LENOBLE Julie donne pouvoir à HERVÉ Pascal, ANGER Morgane donne pouvoir à GUIGNON Fabienne, LEGOUT Séverine donne pouvoir à LE GONIDEC Guy,

Mme Rachel JEULAND est désignée secrétaire de séance.

N°01-06-2026 - Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M./Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

MM Ambert ISAMBARD et Mme BERTHELOT Roselyne d'une part et M LE GAC Matthieu et NOEL Cindy d'autre part.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Une seule liste est déposée et enregistrée, menée par Mme Morgane ANGER

Liste A : Morgane Anger, Pascal Hervé, Sylvie Hamon, Claude Lemonnier, Roselyne Berthelot, Albert Isambard, Rachel Jeuland et Matthieu Le Gac

M./Mme le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 5 délégué(s) et 3 suppléant(e)s.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 20
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 20

Ont obtenu :

- liste A : 20 voix

Le quotient applicable est : $20 / 5 = 4$
La liste A obtient : $20 / 4 = 5$, soit 5 sièges

M. le maire proclame les résultats définitifs :
Liste A : 5 sièges

d) Élection des délégués suppléants

- liste A : 20 voix

Le quotient applicable est : $20 / 3 = 6.667$
La liste A obtient : $20 / 6.667 = 3.33$, soit 3 sièges

M. le maire proclame les résultats définitifs :
Liste A : 3 sièges

La Secrétaire de Séance
Rachel JEULAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

